

Commune de BOUGY

Arrondissement de Caen

COMPTE-RENDU

Département du Calvados

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUGY

Séance du Mercredi 27 mars 2013

Nombre de conseillers

En exercice 8

Présents 7

Votants 8

L'an deux mil treize, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Georges HEDIER, Maire

Etaient présents : M. Georges HÉDIER – Mme Michèle MAUGEAIS - Mme Véronique COLLET – Mme Véronique VINCENT-LALY - M. Patrick THAFLET – M. Loïc BOSCOT – M. Stéphane LEBOSSÉ -

Absent excusé : Monsieur Michel SABOT (pouvoir donné à M. Loïc BOSCOT)

Secrétaire de séance : Madame Michèle MAUGEAIS

1. Approbation du compte-rendu du dernier CM

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu du dernier conseil.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le dernier compte-rendu.

2. Vote du compte administratif 2012

Monsieur le Maire se retire et confie la présidence à Madame Michèle MAUGEAIS, qui présente le compte administratif de l'exercice 2012, lequel s'établit comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 156 139.60 €

- Recettes : 182 374.48 €

- Résultat : 26 234.88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 2 691.62 €

- Recettes : 31 924.64 €

- Résultat : 26 233.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2012 par 7 voix pour.

3. Vote du compte de gestion 2012

Monsieur FUSEE, trésorier, présente les résultats de clôture et souligne l'amélioration de la capacité d'autofinancement. Les chiffres sont en corrélation avec ceux du compte administratif 2012.

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion au vote du Conseil Municipal.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité par 8 voix pour.

4. Vote des taux d'imposition 2013 des quatre taxes

Monsieur le Maire propose les taux d'imposition. Monsieur FUSEE a fait une simulation. Les bases sont revalorisées de 1.8 % et s'établissent comme suit :

- Taxe habitation	:	15.80 %
- Taxe foncière bâti	:	14.00 %
- Taxe foncière non bâti	:	33.49 %
- C.F.E.	:	18.40 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces taux pour l'exercice 2013 par 8 voix pour.

5. Vote du budget primitif 2013

Monsieur le Maire présente le budget de fonctionnement par articles. Le vote se fera au chapitre.

Cette section s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 227 378 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 86 620 €. Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 26 717 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'un emprunt sera fait. Il soumet au Conseil Municipal la proposition de la Caisse d'Epargne, avec un taux à 2.41 %.

Les propositions du budget primitif 2013 sont soumises au Conseil Municipal qui les adopte à l'unanimité, par 8 voix pour.

6. Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne

Monsieur le Maire présente l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne.

- Montant	:	20 000 €
- Durée	:	5 ans
- Taux	:	2.41 %
- Frais de dossier	:	100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le dossier d'emprunt.

7. Achat d'un PC et d'un logiciel publisher

Monsieur le Maire présente trois devis :

- Mairistem
- Génération Net
- Pack Informatique

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de Génération Net. Monsieur BOSCOT est chargé de contacter ce fournisseur.

8. Radar pédagogique

Le Conseil Municipal décide l'achat de deux radars pédagogiques.

Plusieurs devis sont demandés.

La somme est inscrite au budget d'investissement de l'exercice 2013, article 2188.

9. Achat de vitrines extérieures

Le Conseil Municipal décide l'achat de deux vitrines extérieures, l'une pour l'Eglise et l'autre pour la Mairie.

La somme est inscrite au budget d'investissement de l'exercice 2013, article 2188.

10. Questions diverses :

La Présidente du CCAS de Baron-sur-Odon demande une subvention de 150 € pour faire visiter l'Assemblée Nationale et la Cité des Sciences aux élèves de CM2. Ce voyage est prévu le mercredi 26 juin 2013 en bus.

A l'unanimité, le Conseil décide d'octroyer cette subvention qui sera imputée à l'article 6558.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 15